

Rémi Cardon

SÉNATEUR DE LA SOMME



13

AVRIL
2024

PAGE 2

**Des classes
et des écoles
sacrifiées dans
la Somme**



PAGE 3

**Une sécurité
alimentaire
pour les jeunes
c'est possible !**



PAGE 4

**Manger c'est voter,
la Somme sur Public
Sénat**

Historique : l'IVG dans la constitution



Comme toutes les inégalités dont souffre notre pays, l'inégalité femmes-hommes est un fléau auquel nous devons nous attaquer mais, et si nous voulons être optimistes, il est aussi un formidable champ de bataille, dans ce monde merveilleux où nous entraînent libéraux et réactionnaires, où tant de progrès sont à notre portée.

La Grande Cause du Quinquennat de 2017 aura été une telle réussite que notre Président a dû garder le même thème pour le second. Bien sûr en voulant mondialiser sa cause, il prétend porter haut ces valeurs à l'international. Quand on se compare on se console, mais c'est avoir une piètre ambition pour le pays des droits de l'Homme et de la Femme.

Tous les 8 mars, sont depuis lors, non plus la journée internationale des droits des femmes, mais LA journée de l'année où on s'en préoccupe. Le reste du temps, c'est "business as usual", avec un Gouvernement 100%

masculin aux postes régaliens et un soutien à Gérard Depardieu, quoi qu'il en coûte.

Même si nous sommes subtilement passés d'un "droit" à une "liberté garantie", ne boudons pas trop notre plaisir. L'introduction de l'IVG dans la Constitution est un progrès dont nous pouvons, et devons nous réjouir. Mais ne soyons pas trop naïfs et ne nous laissons pas bernier par l'agitation qui masquent mal les tonitruants retournements de vestes auxquels nous avons assisté à cette occasion.

Autre revirement de Madame la Présidente de l'Assemblée nationale, et alors que le Gouvernement nous a répété pendant des mois que les super-profits n'existaient pas, Yaël Braun-Pivet annonce qu'une taxe exceptionnelle de ces derniers pourraient être envisagée. On nous aurait donc menti ?

En termes d'inégalités, l'injustice fiscale est quand même particulièrement choquante par sa progression ces dernières années. Si pour la majorité de nos concitoyens une

augmentation des impôts serait difficile voire douloureuse, une minorité de nantis ne connaissent pas la crise et voient au contraire leur dividendes et bénéfices augmenter d'année en année. Aurions-nous mal compris le principe de ruissellement des premiers de cordée vers les premiers de corvée ?

Dans ce contexte, les annonces de Bruno Le Maire, Premier ministre ou ministre du budget on ne sait plus, sont révoltantes. Son seul levier d'ajustement se limite à la réduction des dépenses publiques. Si des économies sont sûrement réalisables, raboter ainsi de 10 milliards sur les services publics de la Santé et de l'Education nationale notamment, sont indignes. Et, avec l'annonce des 5,5% du PIB de déficit, d'autres coups de rabot sont à craindre.

Les services publics constituent le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas. Notre société va mal, on marche sur la tête, comme disent certains d'entre nous. Les actions à entreprendre n'en deviennent que plus évidentes.

À l'heure où l'extrême-centre tente de mettre sur un pied d'égalité extrême-droite et extrême-gauche, il devient urgent de se réveiller et de ne pas confondre ceux qui luttent contre les pauvres et ceux qui luttent contre la pauvreté.

Cordialement,
Rémi Cardon

Des écoles sacrifiées dans la Somme

La carte scolaire a rendu son verdict et elle s'est avérée particulièrement douloureuse pour notre département cette année, avec 47 fermetures de classes.



Si la mobilisation sans faille de nombreux élus du département, enseignants et parents d'élèves a permis de sauver une dizaine de classes, je ne peux que déplorer, comme chaque année, la gestion comptable du Ministère de l'Éducation nationale qui utilise notre École comme variable d'ajustement pour réaliser toujours plus d'économies, au détriment de nos enfants.

Dans un département comme le nôtre où les difficultés sont encore plus présentes qu'ailleurs, la priorité devrait être l'octroi de moyens supplémentaires. Les résultats au

brevet, au bac, le taux d'accession aux études supérieures, le nombre d'étudiants qui partent en Erasmus, l'indice de position sociale : tous ces indicateurs sont systématiquement inférieurs au niveau national, et bien souvent nous sommes même derniers.

Malheureusement, ces constats sont les mêmes chaque année et notre Académie peine à réduire l'écart avec le reste du pays. Je n'ai pas manqué de rappeler à Madame la Ministre Sarah El Haïry que la baisse de la démographie était une opportunité que nous devions saisir pour renforcer le taux d'encadrement, avoir moins d'élèves par classe et faire en sorte que l'Académie d'Amiens ne soit plus celle dont les résultats scolaires sont parmi les plus faibles de métropole.

À cela, le Gouvernement a malheureusement choisi de répondre en priorisant des sujets secondaires comme l'uniforme ou le Service National Universel, écran de fumée masquant les vraies carences et inéquités du système scolaire.

Ne pouvant accepter que la promesse républicaine d'émancipation de nos enfants que

représente l'école ne se joue que sur la base de simples chiffres et d'une gestion comptable, je continuerai de défendre la nécessaire tenue d'Assises des Territoires Éducatifs pour que soit enfin restaurée concertation et confiance entre les élus, la communauté éducative et le DASEN.

Je demanderai de nouveau au Premier ministre de revoir sa copie pour que soit opérée une attribution équitable des moyens compte tenu des résultats de notre Académie, et surtout au regard de la situation sociale du territoire, en particulier dans les territoires ruraux. Notre territoire mérite que nous portions l'ambition d'une expérimentation inédite : généraliser à l'ensemble du département le dispositif de dédoublement des classes dans le premier degré.

L'enjeu de l'éducation est trop important dans la Somme pour que l'on se résigne à y voir s'installer durablement une école gouvernée de manière solitaire et comptable. Soyez assurés que je serai de tous les combats pour l'avenir de nos enfants et pour l'avenir de nos écoles.

METEX, la mondialisation malheureuse

Usine emblématique de la Zone Industrielle Nord d'Amiens, METEX, anciennement Ajinomoto-Eurolysine, est le seul site européen à fabriquer des acides aminés par fermentation. En Picardie, on n'a pas de pétrole mais on a des betteraves ! Et cette usine utilise ce sucre local comme matière première, mais la concurrence, chinoise notamment, est rude, très rude.

Contrairement au cliché que l'on pourrait avoir sur les usines en difficulté, le site industriel de METEX est performant, très performant même. Il n'a pas souffert d'un manque d'investissement, le rendement du procédé industriel est bon et son bilan carbone serait même 5 fois inférieur à celui de ses concurrents chinois.

Le principal problème du site est lié au prix du sucre et de l'énergie. La suppression des quotas de sucre en 2017 a en effet totalement dérégulé le prix de ce dernier. Et, le prix de l'électricité, qui est basé en Europe rappelons-le sur le prix du gaz, a explosé avec les dernières tensions géopolitiques. En d'autres termes, les coûts de production s'envolent quand les concurrents vendent à perte ou à un prix étonnamment bas.

Les productions chinoises bénéficient en effet d'une économie administrée avec un prix du sucre presque moitié moins cher, et utilisent une électricité très économe mais polluante, obtenue à partir du charbon. Laisser une telle

concurrence détruire le dernier site industriel d'Europe maîtrisant ces procédés serait folie. Aujourd'hui ce sont 300 emplois directs et sûrement autant d'indirects qui sont menacés. L'usine a été placée en redressement judiciaire et pour l'instant, l'Etat reste dans l'inaction malgré la mobilisation grandissante sur place et les nombreuses sollicitations des dirigeants et des élus, que ce soit aux ministères ou au parlement.

Dernier épisode en date, le 28 mars, j'ai interpellé le ministre Roland Lescure, lors d'une Question d'Actualité au Gouvernement. Ce dernier a malheureusement brillé par un manque total d'empathie envers les salariés et a même caricaturé leurs attentes.

Il doit être difficile pour le Gouvernement qui prône les bienfaits du marché et de la libre concurrence de reconnaître que l'Etat, et aussi probablement l'Europe, doivent intervenir pour rétablir une juste concurrence et sauver ce site. Le temps des paroles et belles promesses est révolu. La région d'Amiens n'est-elle pas

été labellisée "Territoire d'industrie", cela ne signifie donc rien ? La "réindustrialisation" et la "souveraineté" promues par notre Président doivent maintenant se traduire en actes.

Pour en savoir plus et signer la pétition de soutien :



A l'heure où nous lançons l'impression de ce document, une visite du ministre vient d'être annoncée lundi 8 avril. A suivre...

Pour un statut de l' élu local

C'est suffisamment rare pour être souligné, le Sénat a adopté à l'unanimité en première lecture la Proposition de Loi portant création d'un statut de l' élu local. Même si le texte n'est pas parfait, il va dans le bon sens et il y a urgence à agir.



Avec une démission de maire par jour en moyenne depuis 2020, la crise des vocations aux postes d'élus locaux est réelle et sérieuse. Complexification des démarches qui nécessite quasiment une professionnalisation des élus, perte des compétences et de l'autonomie

financière, diminution des capacités d'action mais augmentation de certaines dépenses obligatoires, le rôle d' élu local n'est pas simple et ce ne sont pas les exigences croissantes du public, pour ne pas parler des agressions, qui vont arranger la situation.

Parmi les principales avancées proposées, nous pouvons noter tout d'abord une réévaluation de 10% des indemnités des élus, compensée en partie par l'extension de la DPEL (dotation particulière « élu local ») à toutes les communes de moins de 3500 habitants.

Plus novateur, les élus locaux qui sont membres d'un exécutif et les conseillers avec délégation de fonction pourraient bénéficier d'une bonification d'un trimestre de cotisation retraite supplémentaire par mandat complet.

La proposition de loi comporte diverses dispositions visant à améliorer la conciliation du mandat avec la vie professionnelle ou avec la vie personnelle. Elle prévoit notamment d'élargir le champ des autorisations d'absence aux réunions organisées par l'intercommunalité, le département ou la région lorsqu'un conseiller municipal a été désigné pour y représenter la

commune, ou pour les cérémonies publiques, mais aussi d'élargir le champ des réunions qui permettent le remboursement pour frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées ou handicapées.

Par ailleurs, l'octroi automatique de la protection fonctionnelle serait étendu à tous les élus locaux victimes de violences, d'outrages ou de menaces, et non pas aux seuls exécutifs locaux comme le prévoit la proposition de loi renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux récemment votée.

L'adoption de ce texte par le Sénat est une étape utile et positive pour marquer la reconnaissance que nous devons aux élus locaux qui s'engagent au quotidien dans chacune de nos quelques 35 000 communes.

Une autre PLL, déposée par des députés le 6 février dernier « portant réforme du statut de l' élu local » amène des dispositions équivalentes ou complémentaires. Pour l'heure, aucune date d'examen de ces textes à l'Assemblée nationale n'est définie mais ce sujet sera immanquablement traité d'ici 2026.

Une sécurité alimentaire pour les jeunes, c'est possible !

Trois ans après la sortie de la crise sanitaire, la génération covid subit une précarité alimentaire sans précédent. Face à l'inaction du Gouvernement, je propose une solution concrète pour offrir à nos jeunes qui se battent contre la faim, un avenir nourri et épanoui.

« C'est dur d'avoir 20 ans en 2020 », déclarait Emmanuel Macron en 2020 en pleine crise sanitaire. 4 ans après, le constat reste sans appel ; il est toujours dur d'avoir 20 ans en 2024 ! La santé mentale des jeunes est alarmante et en plus de cela, ils ne parviennent plus à se nourrir correctement.

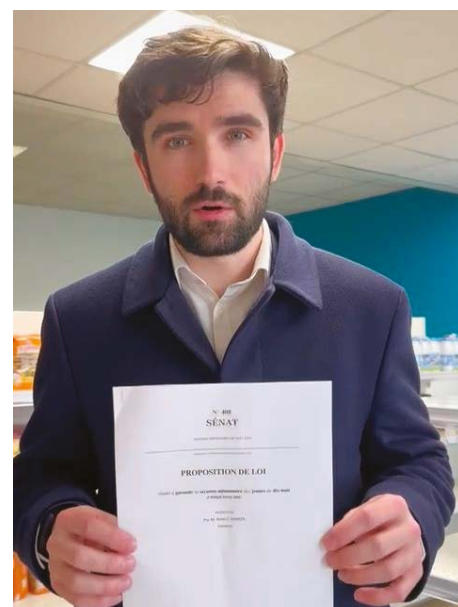
Selon l'étude « avoir 20 ans en 2024 » de Linkee publiée en février, 3 étudiants sur 4 disposent de moins de 100 euros par mois de « reste à vivre ». En conséquence, 79 % des étudiants ne mangent pas à leur faim soit parce qu'ils sautent des repas, soit parce qu'ils réduisent leurs portions.

Dans la Somme comme ailleurs, les associations font le même constat. Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a explosé depuis la rentrée 2023. Je me suis notamment rendu à l'Agora, l'épicerie solidaire des

étudiants d'Amiens pour constater cette précarité alimentaire et discuter avec les acteurs sur le terrain.

Malgré ce constat alarmiste et les cris d'alertes des associations, le Gouvernement n'a engagé aucune solution pour aider les étudiants. J'ai donc décidé de déposer une proposition de loi visant à garantir une sécurité alimentaire aux jeunes de 18 à 25 ans vivant sous le seuil de pauvreté, par le versement d'une aide de 150 euros par mois. Il est de notre devoir d'élus de la Nation que les jeunes puissent s'insérer dans la vie avec une alimentation saine et constante !

Pour aller plus loin :





Manger c'est voter, la Somme sur **PUBLIC SENAT**

Dans l'émission «Manger c'est voter» diffusée sur Public Sénat, j'ai eu l'occasion de faire honneur au patrimoine gastronomique samarien et aux initiatives locales en matière d'alimentation durable en sillonnant notre beau département accompagné du journaliste gastronomique Vincent Ferniot.

À retrouver
en replay
juste ici :



Atelier Thématique



15 Avril 2024, à 18h00

→ Foyer Rural de NESLE
Place du Général Leclerc, 80190

Cet atelier sera suivi d'un pot de l'amitié.

Inscription en remplissant
de préférence le formulaire
en ligne ci-contre

ou

en envoyant un email
à l'adresse : contact@remicardon.fr



Revitalisons nos communes

Viellissement ou diminution de la population et fermeture des commerces et services, nos villes et villages n'ont pas vocation à mourir et, si les élus locaux ne peuvent pas tout, ils peuvent néanmoins beaucoup pour améliorer l'attractivité et revitaliser leurs communes.

ORT, FRR, maintien du dernier commerce, ... les dispositifs sont nombreux et bâtir une stratégie cohérente avec son territoire peut tout changer.

Venez découvrir, partager et échanger sur ce thème. Vos propres réalisations ou difficultés peuvent en inspirer d'autres. N'hésitez pas.

En présence et avec la participation de :

→ Grégory Villain, Directeur du CAUE de la Somme



Rémi Cardon



À découvrir 
L'application Nos Lois
www.noslois.fr

Ça continue sur remicardon.fr

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter le site internet, vous y retrouverez nos dossiers complets ainsi que nos fiches conseils et des bons plans pour vos collectivités.

Inscrivez-vous à la newsletter pour ne rien manquer !

- Au Sénat : 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris CEDEX 6
- Dans la Somme : 40, place René Goblet - 80000 Amiens

Je reçois sur rendez-vous à ma permanence parlementaire à Amiens. Pour tout renseignement merci de contacter mes collaborateurs au 03 22 46 31 37.